

# ACTU SANTE TRAVAIL

**N° 25, mars 2018**

## **Sommaire :**

<b>Extraits du journal officiel de la République française</b>	<b>2</b>
<b>Extraits du journal officiel de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>Circulaire</b>	<b>4</b>
<b>Conseil d'Etat</b>	<b>4</b>
<b>Jurisprudence</b>	<b>4</b>
<b>Justice</b>	<b>5</b>
<b>Présanse / Groupe ASMT</b>	<b>5</b>
<b>Le tweet du mois</b>	<b>5</b>
<b>Les brèves</b>	<b>6</b>
<b>Rapports et études</b>	<b>9</b>
<b>Sur le web</b>	<b>10</b>
<b>La boîte à outils</b>	<b>11</b>
<b>Les chiffres en plus</b>	<b>12</b>
<b>Nouveautés INRS</b>	<b>12</b>
<b>Congrès, colloques, conférences</b>	<b>13</b>
<b>Le travail en chansons</b>	<b>13</b>

## Extraits du journal officiel de la République française

### 08/02/2018 :

- [Arrêté du 1er février 2018](#) relatif au **suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale de santé 2018-2022**.

### 14/02/2018 :

- [LOI n° 2018-84 du 13 février 2018](#) créant un **dispositif de don de jours de repos** non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap.

### 15/02/2018 :

- [Arrêté du 27 décembre 2017](#) relatif à la **liste des agents biologiques pathogènes et aux mesures techniques de prévention** à mettre en œuvre dans les laboratoires où les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des agents biologiques pathogènes.

### 21/02/2018

- [Arrêté du 15 février 2018](#) portant **extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective** nationale des services de santé au travail interentreprises (n° 897).

### 28/02/2018

- [Arrêté du 22 février 2018](#) **abrogeant l'arrêté du 2 mars 2017** suspendant les annexes I et II de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les **conditions d'immunisation des personnes** mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.
- [Décret n° 2018-137 du 26 février 2018](#) relatif à **l'hébergement de données de santé à caractère personnel**.

## Extraits du journal officiel de l'Union européenne

### 01/02/2018

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/155 de la Commission du 31 janvier 2018](#) modifiant le règlement d'exécution (UE) no686/2012 de la Commission assignant aux États membres, aux fins de la **procédure de renouvellement, l'évaluation des substances actives**.

### 06/02/2018

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006]
- [Règlement délégué \(UE\) 2018/172 de la Commission du 28 novembre 2017](#) modifiant les annexes I et V du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les **exportations et importations de produits chimiques dangereux**.

### 08/02/2018

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/185 de la Commission du 7 février 2018](#) modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active « **penflufène** ».
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/184 de la Commission du 7 février 2018](#) modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne la prolongation des périodes d'approbation des substances actives **FEN 560** (également dénommé fenugrec ou graines de fenugrec en poudre) et fluorure de sulfuryle.

## 09/02/2018

- [Communication de la Commission](#) dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des **équipements sous pression** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union).

## 14/02/2018

- [Règlement \(UE\) 2018/213 de la Commission du 12 février 2018](#) relatif à l'utilisation du **bisphénol A** dans les vernis et les revêtements destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et modifiant le règlement (UE) no 10/2011 en ce qui concerne l'utilisation de cette substance dans les matériaux en matière plastique entrant en contact avec des **denrées alimentaires**.

## 15/02/2018

- [Résolution du Parlement européen du 13 avril 2016](#) sur le projet de règlement d'exécution de la Commission portant renouvellement de l'approbation de la **substance active glyphosate**, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 (D044281/01 — 2016/2624(RSP)).
- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006]
- [Directive \(UE\) 2018/217 de la Commission du 31 janvier 2018](#) modifiant la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil relative au **transport intérieur des marchandises dangereuses**, en vue d'adapter les dispositions de l'annexe I, section I.1, au progrès scientifique et technique

## 16/02/2018

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006].

## 27/02/2018

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006].

## Circulaire

**Renforcement des règles de sécurité applicables sur les chantiers forestiers et sylvicoles : les explications ministérielles.** Une instruction technique commune du ministère de l'agriculture et du ministère du travail explicite les nouvelles règles d'hygiène et de sécurité applicables aux chantiers forestiers et sylvicoles entrées en vigueur le 1er avril 2017. *Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le 26/01/2018.*

- [Télécharger la circulaire.](#)

## Conseil d'Etat

**La profession infirmière est une et indivisible au sein de son ordre et dans le cadre de sa déontologie.** Le 15 février dernier, le Conseil d'État a rejeté un recours d'une fédération syndicale contre le décret instituant le code de déontologie des infirmiers. Cette fédération avait saisi la haute juridiction administrative le 25 janvier 2017 et demandé l'annulation du décret « pour excès de pouvoir ». Elle contestait les dispositions relatives à l'indépendance professionnelle de l'infirmier, à l'obligation de moralité et à la soumission des professionnels aux instances disciplinaires ordinaires.

*Ordre national des infirmiers le 16/02/2018.*

[Lire l'article.](#)

## Jurisprudence

**AT et faute inexcusable : les frais d'expertise médicale sont avancés par la Caisse.** Dans l'arrêt publié le 25 janvier 2018, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation confirme que les frais de l'expertise amiable réalisée en vue de l'évaluation des chefs de préjudice subis par la victime d'un accident du travail dû à la faute inexcusable de l'employeur sont avancés par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) qui en récupère le montant auprès de cet employeur et ce conformément à [l'article L. 452-3, alinéa dernier du Code du travail](#). *ISTNF le 02/02/2018.*

- [Lire l'analyse.](#)
- [Lire l'arrêt n° 78 du 25 janvier 2018 \(16-25.467\)](#)

**Inaptitude : l'existence d'importantes restrictions ne déchargent pas l'employeur de son obligation de reclassement.** Dans l'arrêt du 7 février 2018, la Cour de cassation rappelle que le salarié inapte ne peut être valablement licencié que si, notamment, l'employeur démontre qu'il a effectué de vaines recherches loyales et sérieuses de reclassement, y compris par la mise en œuvre de mesures telles que mutations, aménagements, adaptations ou transformations de postes existants ou aménagements du temps de travail. Ces recherches doivent être menées, peu important l'existence d'importantes restrictions accompagnant l'avis d'inaptitude. *ISTNF, le 02/02/2018*

- [Lire l'article.](#)
- [Cass. soc., n° 16-17.302 du 7 février 2018](#)

**Inaptitude du salarié : quelle partie doit organiser la seconde visite médicale ?** Jusqu'en janvier 2017, l'inaptitude d'un salarié ne pouvait être constatée, sauf exceptions, qu'à l'issue de 2 examens médicaux. Une fois la 1ère visite médicale passée, chacune des parties savait donc qu'un second examen aurait lieu... Appartenait-il à l'employeur de l'organiser ? Et s'il ne le faisait pas, la procédure pouvait-elle lui être opposée si l'examen avait quand même lieu ? Editions Tissot, le 08/02/2018

- [Lire l'analyse.](#)
- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 16-15868 du 21/12/2017.](#)

## Justice

**La réorganisation engendrant des risques psychosociaux doit être suspendue** : Dans le cadre d'une réorganisation, l'employeur ne doit pas minimiser les conséquences de celle-ci sur la santé et la sécurité de ses salariés. S'il n'évalue pas les risques, il s'expose à la suspension de sa mesure et à une condamnation pour violation de son obligation de sécurité de résultat. *Editions Législatives, le 13/02/2018.*

- Arrêt Cour d'Appel de Versailles n° 17/06280 du 18/01/2018

## Présanse / Groupe ASMT

Les Docteur FONTAINE et DIEU, également membres du groupe ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) Toxicologie de Présanse, ont gracieusement et en avant-première mis à disposition des préventeurs des Services ce document intitulé « [Traduction de la liste des évaluations faites par le centre international de recherche sur le cancer \(groupes 1, 2A, 2B\) sur les risques de cancérogénicité pour l'homme et commentaires sur l'utilisation des agents cités \(08-01-2018 vol 1 à 120\)](#) ».

En libre consultation sur le site Internet du Présanse, ce document présente les listes traduites en français des groupes 1 (cancérogènes), 2A (probablement cancérogènes), 2B (peut-être cancérogènes), accompagnées pour la plupart des agents, des circonstances d'exposition antérieures et/ou actuelles les plus fréquentes. En outre, sont également mentionnés les numéros CAS, les synonymes les plus utilisés, les noms commerciaux pour les médicaments vendus (ou ayant été vendus) en France, les formules chimiques développées pour les arylamines, ainsi que les numéros de tableaux de maladies professionnelles (régimes général et agricole).

- [Afficher l'article...](#)

## Le tweet du mois

En Inde c'est Holi, la fête des couleurs, une ode au printemps qui arrive.

En Limousin c'est holi (joli) aussi ! Tous nouveaux, tous beaux, ils arrivent aussi avec le printemps ! Voici les nouveaux sites web de STL Limousin et des SSTI membres (ACIST23, AIST19, AIST87, AMCO-BTP, SISTOSS).

Nouvelles couleurs, plus modernes, plus dynamiques, plus complets, conçus pour offrir aux adhérents et aux partenaires toutes les informations utiles à une meilleure prévention des risques professionnels.



**Sophie FANTONI-QUINTON : « Nous pouvons être force de proposition : allons-y ! »** Sophie Fantoni-Quinton donne son point de vue sur les missions actuellement en cours autour de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels. *ISTNF, le 01/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**La recherche sur les cancers d'origine professionnelle :** Un cancer est considéré d'origine professionnelle lorsqu'il résulte de l'exposition, en milieu de travail, à un agent chimique, physique ou biologique ou encore de conditions inhérentes à une activité de travail. Il s'agit d'un cancer qui ne se serait probablement pas produit si la personne n'avait pas exercé ce travail. France Labrèche, chercheuse à l'IRSST, présente les secteurs d'activité économique et les principaux groupes professionnels dans lesquels les travailleurs québécois sont exposés aux cancérogènes. *IRSST, 05/02/2018.*

- [Lire l'article](#)
- [Voir la conférence](#)
- Télécharger le rapport [Exposition des travailleurs québécois à des cancérogènes - Industries et groupes professionnels](#)

**80 % des AES seraient évitables !** Les accidents d'exposition au sang et aux liquides biologiques, un risque à courir lorsqu'on est soignant et notamment IDE. L'Ordre national des infirmiers a donc décidé de se pencher sur ce problème en lançant une [enquête numérique sur le sujet](#), et les résultats confirment les doutes. Les AES demeurent beaucoup trop fréquents et seraient pour la plupart parfaitement évitables si les recommandations de bonnes pratiques et autres mesures de sécurité étaient appliquées. Que l'on exerce dans la fonction publique, dans le privé ou en libéral, des améliorations sont possibles. *Infirmier.com le 06/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**La prévention de la santé au travail doit s'émanciper !** La santé au travail se libère progressivement de la seule approche médicale mais son efficacité dépend toujours de la bonne volonté des employeurs. Des plans et des stratégies existent pour que la santé au travail devienne un instrument des politiques publiques. Ces programmes de bonnes intentions vont-ils se traduire en actions financées ? A défaut, des propositions peuvent s'exprimer ! *Médiapart le 05/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**La norme ISO 45001 est validée :** Après quatre années de travail, l'ISO (organisation internationale de normalisation) publiera en mars 2018 la première norme internationale sur la santé et la sécurité au travail. D'application volontaire, l'ISO 45001 proposera aux organisations (publiques et privées) une approche managériale de la santé et de la sécurité au travail, sur le même modèle que l'ISO 9001 pour la qualité et l'ISO 14001 pour l'environnement. *Préventica le 07/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Risque chimique : les news de février 2018.** Les principaux événements qui ont marqué l'actualité de REACH et de l'Agence européenne des produits chimiques depuis le 15 janvier 2018. *Les techniques de l'ingénieur, 07/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**La rougeole s'étend au Limousin :** Jusqu'alors épargné par une épidémie qui a entraîné l'hospitalisation de près de 60 personnes en Nouvelle-Aquitaine, le Limousin est désormais touché par la maladie. Un cas de rougeole a été diagnostiqué au CHU de Limoges, un autre près de Brive. *Le Populaire du Centre le 09/02/2018.*

- [Lire l'article](#)
- [Télécharger la note de prévention.](#)

## **Harcèlement sexuel au travail : "Il y a un vrai déni de responsabilité de l'employeur".**

Un sondage réalisé en 2014 pour le Défenseur des droits a révélé que 20 % des femmes actives affirment avoir été confrontées à une situation de harcèlement sexuel au cours de leur carrière. Or, "l'entreprise a une obligation de sécurité. Prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel fait partie de cette obligation", a rappelé Jacques Toubon, le Défenseur des droits à l'occasion de la campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel au travail lancée le 6 février dernier. *Actuel|RH le 09/02/2018.*

- [Lire l'article](#)
- [Voir les supports de campagne](#) dans la rubrique outils.

## **Les cas de leptospirose explosent en France :**

En France métropolitaine, le nombre de personnes atteintes par cette maladie méconnue a doublé ces dernières années passant de 300 à plus de 600 cas recensés par an. *Préventica, le 09/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

## **Les risques invisibles pour les travailleuses de France :**

D'après l'Anact, « si les accidents du travail avec arrêt baissent globalement de 15,3 % entre 2001 et 2015, ils progressent pour les femmes. Sur cette période, ils ont augmenté de 28 % pour [celles-ci] tandis qu'ils ont baissé de 28,6 % pour les hommes ». Ce spectaculaire écart s'explique en partie par les évolutions de l'emploi en France : d'un côté, les emplois industriels, traditionnellement les plus dangereux et masculins, disparaissent ; de l'autre, les femmes ont fait une entrée massive sur le marché du travail, dans des secteurs à dominante féminine dont les difficultés sont moins reconnues. *Equaltime, le 13/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

## **Pour Muriel Pénicaud, "le burn-out n'est pas une maladie professionnelle" :**

Interrogée lundi 12 février sur cette question, Muriel Pénicaud, à la tête du ministère du Travail a balayé la possibilité de faire entrer le syndrome d'épuisement professionnel dans le tableau des maladies liées au travail et indemnisées par la Sécurité sociale, arguant que le burn-out n'était pas une maladie professionnelle. "Toute la communauté médicale, dont l'OMS, dit que ce n'est pas une maladie

professionnelle. Ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas se développer dans le monde du travail bien sûr, a-t-elle déclaré. *L'express le 13/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

## **Burn out : "On ne peut pas seulement demander aux salariés de s'adapter, il faut les accompagner ».**

La réparation du syndrome d'épuisement professionnel est revenue sur le devant de la scène avec une proposition de loi de François Ruffin. Au-delà de la réparation, la question est de savoir comment le prévenir. Christophe Nguyen, psychologue du travail et des organisations, qui dirige le cabinet Empreintes humaines spécialisé dans l'amélioration de la qualité de vie au travail livre ses conseils aux DRH. *Actuel|RH, le 14/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Le contrat d'apprentissage aménagé :** Pour faciliter la formation du jeune travailleur handicapé, certaines règles du contrat d'apprentissage sont aménagées sur les points suivants :

- La durée du contrat et le temps de travail [Le médecin du travail peut proposer un aménagement du temps de travail de l'apprenti reconnu travailleur handicapé].
- Le déroulement de la formation.

En outre, la limite d'âge pour conclure un contrat d'apprentissage n'est pas applicable lorsque le contrat est souscrit par une personne à laquelle la qualité de travailleur handicapé est reconnue. *Ministère du travail le 15/02/2018.*

- [Lire le communiqué.](#)

## **Ratification des ordonnances Macron :**

Le parlement a définitivement adopté le 14 février dernier la loi de ratification des 6 ordonnances. Une des nouveautés introduites par cette loi est la création de la visite médicale de fin de carrière pour les travailleurs exposés à des facteurs de risques professionnels. Autres modifications, notamment en matière de contestation des documents émis par le médecin du travail. *LSQ 16/02/2018.*

## **Niveau de bruit généré dans divers ateliers professionnels :**

En collectant les résultats dispersés dans de nombreuses études, on constate que les niveaux de bruit maximum subis par de nombreux professionnels sont très élevés. Ce ne sont pas que des employés d'usines comme on pourrait le penser, mais aussi des éleveurs, des DJs, des musiciens, des couturières, des chauffeurs et des enseignants ! *Protection bruit, février 2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Le comité social et économique -ex CHSCT- mode d'emploi :** Les ordonnances de septembre 2017 reconfigurent le dialogue social dans l'entreprise. Les anciennes instances représentatives –c'est-à-dire les délégués du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène et de sécurité– fusionnent pour donner naissance à une instance unique, le CSE (Comité Social et Economique). La date de mise en application a été fixée au plus tard au 1er janvier 2020. Toutefois, des mesures transitoires ont été prévues par les ordonnances de manière à anticiper la mise en place du CSE. *CCI Hauts de France le 20/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Jeunes travailleurs :** Les travailleurs de moins de 18 ans constituent une catégorie particulière de salariés. En raison de leur inexpérience en milieu professionnel, des dispositions spécifiques sont prévues par la réglementation afin de mieux préserver leur santé et leur sécurité. L'INRS fait le point dans un dossier. *INRS, le 21/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Médicaments et grossesse : des pictogrammes trop alarmistes pour l'Académie de médecine.** Depuis le 17 octobre 2017, les médicaments considérés comme dangereux pendant la grossesse doivent porter un pictogramme d'avertissement pour les femmes enceintes. L'Académie nationale de médecine, dans un avis du 6 février 2018, critique l'imprécision de la réglementation et s'inquiète de la multiplication des pictogrammes apposés sur les médicaments pour les femmes enceintes. *Vie publique le 21/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Santé des agriculteurs : risques et expositions professionnelles.** Santé publique France fait un focus sur les études et les données qu'elle a produites sur la santé des agriculteurs et plus particulièrement la santé mentale, la maladie de Parkinson, l'exposition aux pesticides, le chlordécone en outre-mer. Elle a mis en place un programme national de surveillance dont l'objectif est d'améliorer les connaissances sur l'état de santé et les risques professionnels en France. *Santé Publique France le 22/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Un service de santé au travail ouvert aux employeurs de TPE :** Les TPE/PME sont souvent délaissées par les sciences sociales, humaines et médicales. Or elles sont 96,8% qui comptent entre 0 et 20 salariés. Les employeurs de TPE sont plus de deux millions en France, dont la moitié n'emploient aucun salarié. Doivent-ils pour autant rester en marge de la prévention de la santé au travail. *Médiapart le 27/02/2018.*

- [Lire l'article.](#)



## Rapports et études

**Exposition des travailleurs aux bactéries lors de l'utilisation de fontaine biologique de dégraissage :** Les travailleurs des ateliers mécaniques qui utilisent des biofontaines pour nettoyer des pièces souillées d'huile ou de graisse doivent recourir à des mesures d'hygiène rigoureuses (lavage des mains et port de gants) pour éviter les contacts cutanés avec les microorganismes que renferment les dégraissants utilisés. C'est la recommandation de chercheurs qui ont analysé, à tous les deux mois pendant un an, des prélèvements de dégraissant de cinq biofontaines. *IRSST, 17 janvier 2018.*

- [Lire le communiqué](#)
- [Télécharger l'étude R-992](#)
- Télécharger la fiche vulgarisée et l'affichette de sensibilisation sur [l'utilisation sécuritaire des fontaines biologiques de dégraissage](#).

**Nanoparticules : un danger pour les poumons.** La littérature scientifique affirme que d'ici 2020 près de six millions de travailleurs travailleront dans un univers lourd en nanoparticules. Or celles-ci sont responsables d'inflammation et de fibroses pulmonaires, selon les conclusions d'une étude publiée dans la revue médicale *Nanotoxicology*. Ces résultats ont été obtenus sur des souris. *Fondation du souffle le 09/02/2018.*

- [Lire l'article](#).

**Etude épidémiologique de l'INRS : 2 fois moins d'accidents du travail chez les jeunes formés à la santé et sécurité au travail** Une étude épidémiologique réalisée par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) révèle que les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité ont 2 fois moins d'accidents du travail que les autres. Réalisée sur 5 ans dans 7 régions de France, cette étude montre la pertinence d'intégrer un enseignement en santé au travail dans l'ensemble des formations initiales. *INRS, 06/02/2018.*

- [Télécharger la synthèse de l'étude](#) (7 pages)
- [Télécharger le communiqué de presse](#) (2 pages)

**La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) - Evaluation de la mise en œuvre et propositions d'évolution :** Un perturbateur endocrinien est une substance chimique qui altère le fonctionnement du système hormonal des êtres vivants, induisant des impacts sur la faune, avec atteinte à la biodiversité, et sur la santé des êtres humains, notamment pendant la période foetale. Ces substances sont susceptibles d'augmenter la prévalence d'un certain nombre de pathologies. Après avoir présenté la problématique du thème de la perturbation endocrinienne, le rapport dresse le bilan de la mise en œuvre des actions des quatre axes de la stratégie initiée en avril 2014 et propose de relancer une nouvelle programmation stratégique selon cinq axes : 1. Développer la recherche ; 2. Renforcer la surveillance sanitaire et environnementale ; 3. Caractériser les dangers ; 4. Gérer les risques ; 5. Former, sensibiliser et informer. *Conseil général de l'environnement et du développement durable, février 2018, 144 pages.*

- [Télécharger le document](#).

**L'exposition régulière aux produits de nettoyage est aussi mauvaise pour les poumons que de fumer 20 cigarettes par jour.** Des chercheurs ont suivi plus de 6.000 personnes sur une période de 20 ans. Ils ont constaté que les femmes qui ont régulièrement utilisé pendant une longue période des produits de nettoyage souffraient de problèmes respiratoires importants. Le déclin de la fonction pulmonaire chez les femmes qui ont travaillé comme nettoyeuses ou qui ont utilisé régulièrement des produits de nettoyage à la maison était comparable au fait de fumer 20 cigarettes par jour pendant 10 à 20 an. *ETUI, le 20/02/2018.*

- [Lire l'article](#)

## Sur le web

**Ouverture d'un site Internet dédié à la santé au travail dans le sanitaire, social et médico-social :** L'Unifa a regroupé sur un nouveau site Internet les informations et outils existants sur la santé et la qualité de vie au travail du secteur. Des articles répertoriés par chapitre (prévention des risques professionnels, qualité de vie au travail, pénibilité, maintien en emploi...) offrent des conseils résumés, parfois sous forme de "fiches repères", qui se fondent notamment sur des guides déjà existants. Les employeurs, salariés, et représentants du personnel auxquels s'adresse ce site peuvent aussi y trouver des informations légales ou une cartographie des acteurs pouvant apporter conseil ou financement pour mener des actions de prévention des risques professionnels.

Le site regroupe des ressources élaborées par les acteurs du secteur tels que le réseau Anact-Aract, [OETH](#) (association obligation d'emploi des travailleurs handicapés), Cides-Chorum et l'INRS. *Les Editions Législatives, 14/02/2018.*

- [Consulter le site.](#)

**Prévention domicile :** L'IRCEM Prévoyance, la CNAM TS, l'INRS et la Direction Générale des Entreprises lancent l'application mobile PREVENTION DOMICILE et poursuivent ainsi leurs travaux sur la digitalisation des outils prévention. Un seul objectif pour ce Serious Game : Sécuriser le lieu de travail en anticipant les risques liés aux activités professionnelles à domicile. *Prévention domicile 2018.*

- [En savoir plus.....](#)

**BTP : Prévention BTP en direct.** Comment déterminer un point d'ancrage ? comment savoir si mon casque est encore bon ? que doit-on vérifier à la réception d'un matériel loué ? ... Depuis le 5 février dernier, les professionnels du BTP trouvent facilement en ligne une réponse immédiate à leurs questions sur la sécurité et la prévention grâce au service [Prévention BTP En direct](#). *Prévention BTP, le 07/02/2018.*

**Dix vidéos sur la prévention des TMS dans le secteur de l'aide et du soin à la personne :** Changer l'approche des manutentions de personnes pour les professionnels de l'aide et du soin, c'est l'objectif de la nouvelle série de films vidéos proposées par l'INRS. Cette innovation dans la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique dans ce secteur se traduira par une action globale pour prévenir les TMS. *INRS, 08/02/2018.*

- [Lire l'article et les vidéos.](#)

**Prévention du risque chimique : Evaluation des multiexpositions aux substances.** L'INRS vient de mettre en ligne une nouvelle version enrichie de [l'outil MiXie](#). De nouvelles substances et classes d'effets comme les perturbateurs endocriniens ou les sensibilisants y sont présentés. Pour rappel, en milieu professionnel, les travailleurs peuvent être exposés simultanément à plusieurs produits chimiques potentiellement dangereux pour la santé. Il est donc nécessaire d'évaluer les risques liés à la combinaison de ces expositions. Le logiciel MiXie permet d'évaluer le potentiel additif ou non des substances chimiques à partir de données atmosphériques et de situer les niveaux d'exposition cumulés par rapport aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP). *Les éditions législatives, 16/02/2018.*

**Immersion 360 : un environnement sonore virtuel pour la réadaptation des travailleurs présentant une surdité.** François Bergeron, professeur à l'Université Laval, explique la conception d'un système pouvant virtuellement reproduire des expériences auditives réalistes et permettre une situation d'évaluation et d'intervention représentative de la vie quotidienne. *IRSST, 23/02/2018.*

- [Lire l'article et la vidéo.](#)
- [Lire le diaporama.](#)

## La boîte à outils

**Prévention de l'usure professionnelle et maintien dans l'emploi** : L'Aract Bretagne et l'Unea Grand Ouest, avec le soutien de la Direccte Bretagne ont réalisé un guide pour identifier comment les entreprises adaptées peuvent prévenir l'usure professionnelle et contribuer au maintien dans l'emploi pour développer leur performance économique et sociale. Découvrez l'expérience des 6 entreprises adaptées qui ont participé à l'action. *Aract Bretagne et Unea Grand Ouest, janvier 2018, 16 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**Le calendrier vaccinal** : Le calendrier vaccinal fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge, émet les recommandations vaccinales « générales » et des recommandations vaccinales « particulières » propres à des conditions spéciales (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission) ou à des expositions professionnelles. *Ministère de la santé le 09/02/2018.*

- [Télécharger le calendrier](#)
- [Tableau 2018 des vaccinations en milieu professionnel](#)

**Harcèlement sexuel au travail** : Alors qu'une femme sur cinq est victime de harcèlement sexuel au travail au cours de sa carrière, le Défenseur des droits a souhaité, au titre de sa mission de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, inciter les personnes à faire valoir leurs droits et mobiliser les acteurs pour prévenir et sanctionner le harcèlement sexuel. *Défenseur des droits, février 2018.*

- [Avis 18-03 du 25 janvier 2018](#) relatif au harcèlement sexuel émis le 25/01/2018 par le Défenseur des droits.
- [Dépliant](#) "Vous êtes victime de harcèlement sexuel au travail ? - Faites respecter vos droits"
- [Affiche](#) "Vous êtes victime de harcèlement sexuel au travail ? - Faites respecter vos droits"

Liens vers les 3 court-métrages

- [Au boulot](#)
- [La voix du silence](#)
- [Je tu il nous vous elles](#)

**La voiture, un véritable outil de travail** : Du fait de leur métier et des conditions de circulation rendues difficiles, de plus en plus de personnes passent de nombreuses heures au volant. L'utilisation du véhicule peut engendrer des troubles allant de la fatigue à des douleurs invalidantes.

L'ACMS (service interentreprises de santé au travail des 8 départements d'Île-de-France) propose à travers un guide de bonnes pratiques (8 pages) une approche ergonomique du poste de conduite, un rappel des principaux conseils de prévention appliqués à l'utilisation de la voiture, des conseils de prévention et de sécurité. *GIST le 16/02/2018.*

- Télécharger le [guide de bonnes pratiques « la voiture, un véritable outil de travail »](#) de l'ACMS (8 pages)
- Voir aussi le [dépliant « conduire, un risque professionnel »](#) de l'ACMS
- Consulter le [dépliant « sur la route, ayez la bonne conduite »](#) de l'Assurance maladie

**QVT** : Découvrez les 3 vidéos dédiées à la qualité de vie au travail réalisées par l'Anact, l'Aract Auvergne-Rhône-Alpes, l'Aract Hauts-de-France et l'Aract Normandie. Ces trois vidéos explicatives diffusent des messages simples et concis sur la qualité de vie au travail, les façons de mettre en place une démarche et de d'expérimenter la qualité de vie au travail. D'une durée d'1 à 2 minutes, ces 3 vidéos s'adressent en particulier aux acteurs d'entreprise : salariés, managers, élus et dirigeants, qui veulent en savoir plus sur la qualité de vie au travail et agir. *ANACT, le 19/02/2018.*

**Le plus** : Ces vidéos sont proposées sous licence créative common et sont ainsi réutilisables, hors usage commercial, dans différents contextes.

- [Lire l'article et consulter les vidéos.](#)

**Traitements des cancers du poumon : mise à jour du guide pour les patients.** Ce guide d'information Cancer info présente les traitements et le suivi des formes les plus fréquentes des

cancers du poumon : les cancers bronchiques non à petites cellules et les cancers bronchiques à petites cellules. Il aborde la question des traitements, de leur déroulement et des effets indésirables possibles. Il présente, par ailleurs, les différents professionnels que les patients peuvent être amenés à rencontrer ainsi que des informations pratiques et des ressources utiles. Un glossaire définissant les termes scientifiques que les patients peuvent entendre tout au long des traitements, est par ailleurs, disponible. *INCa le 23/02/2018, 77 pages.*

- [Lire l'article et consulter le guide.](#)

**Le rôle des différents médecins dans le maintien dans l'emploi :** 3 médecins, 3 rôles complémentaires pour guider le salarié dans son parcours de maintien dans l'emploi. La SSTRN vient de publier un dépliant expliquant le rôle de chacun d'eux (généraliste, du travail et de la CPAM). *SSTRN, 12/02/2018.*

- [Télécharger le document.](#)

**BTP : Coactivité sur les chantiers.** L'intervention de plusieurs entreprises sur un même chantier crée des interférences susceptibles de générer de nombreux risques. Une coordination en matière de santé et de sécurité est indispensable. L'IRIS-ST vient de mettre à jour la brochure. *IRIS-ST, janvier 2018.*

- [Télécharger le document.](#)

**Fiches biblio :** Le Centre d'information régional sur la prévention des risques professionnels (CIRP) de la Carsat Centre Ouest vient de publier deux fiches :

- [Vibrations transmises au système main/bras](#)
- [Fiche Les nanomatériaux](#)
- [Retrouver l'ensemble des fiches biblio.](#)

## Les chiffres en plus

**Baromètre de la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles.** Depuis 4 ans, ATEQUACY, en partenariat avec le cabinet SINGER avocats, interroge les entreprises françaises sur leur gestion des risques professionnels. Comment réagissent-elles ? Comment gèrent-elles les actions déclaratives et les procédures suite à un accident du travail ? Comment font-elles face aux conséquences des risques professionnels et aux enjeux administratifs, sociaux et financiers ? *Atequacy, novembre 2017.*

- [Lire le communiqué de presse](#)

## Nouveautés INRS

**Nouvelles éditions / Fiches toxicologiques :** 14/02/2018 -

- [Glyphosate \(FT 273\)](#)
- [Nicotine \(FT 312\)](#)
- [Méthanol \(FT 5\)](#)
- [Cyanure de sodium, Cyanure de potassium \(FT 111\)](#)
- [Chlore \(FT 51\)](#)
- [Acrylate d'éthyle \(FT 185\)](#)

**Dossiers web :**

- Mise à jour du [dossier Pénibilité](#). Ce dossier intègre les modifications issues de l'ordonnance n° 2017-1389 du 22 septembre 2017 relative à la prévention et à la prise en compte des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et au compte professionnel de prévention, qui a réformé le dispositif pénibilité.

- Nouveau dossier sur le [Bien-être au travail](#). Ce dossier présente deux démarches bien-être adaptées en fonction de la taille d'entreprise.

## Congrès, colloques, conférences

Le SDIS de la Creuse, l'ARACT Nouvelle-Aquitaine et l'ACIST 23 organisent un colloque sur la Qualité de la Vie au travail, le 27 mars 2018, à La Souterraine. « **L'amélioration de la qualité de vie au travail peut-elle concourir à améliorer la qualité de service public ?** ». L'intention de ce colloque est de questionner l'amélioration des conditions de travail et de vérifier si l'amélioration de la qualité de vie au travail peut concourir à améliorer la qualité de service public. Cet après-midi de réflexion s'adresse à l'ensemble des agents, cadres, dirigeants et administrateurs des entités publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine. **M. Marc LORIOU**, sociologue, chercheur au CNRS (IDHES Paris I) tiendra une conférence.

- [Pour en savoir plus...](#)

**55èmes Journées Santé Travail du Cisme (Appel à contribution)** : Les prochaines Journées Santé Travail de Présanse se tiendront les 16 et 17 octobre 2018, au Grand-Hôtel à Paris. Le thème de ces journées sera « Contribution des SSTI à la santé globale »

- [Consulter le document.](#)

## Le travail en chansons

**Chanter au travail ou le travail en chanson ?** La chanson au travail a longtemps été utilisée comme une aide pour faire face au dur labeur. Donnant le rythme pour la réalisation de tâches difficiles, répétitives et ennuyeuses, la chanson est par la suite devenue un outil pour passer un message de revendication sociale. Encore aujourd'hui le travail est un thème très présent dans la musique. Elle est ainsi souvent utilisée pour dénoncer un travail aliénant ou des pratiques patronales jugées indécentes. On trouvera aussi de délicieux morceaux prônant [le droit à la paresse](#) ou invitant au repos. Petit aperçu...

- [Siffler en travaillant](#) 🎵 🎵 🎵 🎵